

Monsieur



J'ai appris par vostre lettre du 2^e d'Octobre, ce qu'il vous a plu faire en faveur de mon N'epueu de Handouze, et d'autant que peu de iours apres le depart de l'armee d'aupres de Binnop ie tombai malade à Drémz, et de là estant retourné à Primesz ie fu saisi de nouvelle maladie, si bien qu'à peine ie suis revenu au iour dui en cette ville, c'est à mon regret que ie n'ai peu vous remercier de l'obligation, que ie vous en ai, et si vous prie, que pour comble il vous plaise me departir vos bons avis, si sans offenser Son Alt.^e ie pourrai renouveler les tresdumblés supplications pour mon dit N'epueu, comme à cette fin ie desirerois m'acheminer à La Haye, quand ie aurois repris plus de force, esperant que selon la faveur que vous avez en tout temps departie à moi, et aux miens, vous daignerez à la premiere occasion faire envers Son Alt.^e les offies que vous trouverez debuoir servir au resTablissement de mon dit N'epueu, qui sans ce resTablissement, et avec la perte de ses plus proches parents, vieux serviteurs de Les Est, demeurera accablé, avec toute sa maison, et ce pendant n'a, ni ne peut avoir recours, qu'à la bonté et clemence de Son Alt.^e demandant en toute humilité & submission pardon de l'offense, et disgrace, que par son inconsideration luy mesme s'est procuree, et sur ce me dirai pour fm de la presente, comme ie suis, et avec vostre consentement me signerai

Monsieur

Vostre tresdumblé & tresobeissant
serviteur
Bartole de Gent

Hug. 37.
de Bommel le 27^e d'Octobre
1640

De mijn Heer

mijn Heer van Zuilichem.
op het Hof in den Lage

B

